Cette communication publicitaire est exclusivement destinée aux clients professionnels en France et en Suisse, merci de ne pas redistribuer. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir.

A partir de 30 septembre 2026

Invesco FTSE 250 UCITS ETF Acc

S250

Objectif du fonds

Invesco FTSE 250 UCITS ETF Acc a pour objectif de fournir, à la hausse comme à la baisse, la performance de Rendement total de FTSE 250 Index, moins les frais.

Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.

Informations sur les ETF	
Date de lancement du fonds	31 mars 2009
Date de lancement de la classe d'actions	31 mars 2009
Frais courants [1]	0,12% p.a.
Frais de swap [1]	0,10% p.a.
Devise de base du fonds	GBP
Devise de la classe d'actions	GBP
Devise couverte	Non
Indice	FTSE 250 Index (GBP)
Devise de l'Indice	GBP
Ticker Bloomberg de l'indice	FTPTT250
Méthode de réplication	Synthétique
Conformité avec les OPCVM	Oui
Umbrella fonds	Invesco Markets plc
Gestionnaire d'investissements	Assenagon Asset Management S.A.
Dépositaire	Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited
Domicile	Irlande
Traitement des dividende	Accumulation
Code ISIN	IE00B60SWV01
WKN	A0RGCJ
VALOR	10128074
SEDOL	B3X5BN2
Ticker Bloomberg	S250 LN
Actif sous gestion	GBP 28,54m
NAV par action	GBP 219,19
Actions en circulation	130.194
Classification SFDR	Article 6

Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

[1] Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction. Les frais de swap reflètent le coût de fourniture de l'exposition à l'indice du Fonds. Ce coût est directement facturé au Fonds. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents juridiques pour plus d'informations sur les coûts.

Risques d'investissement

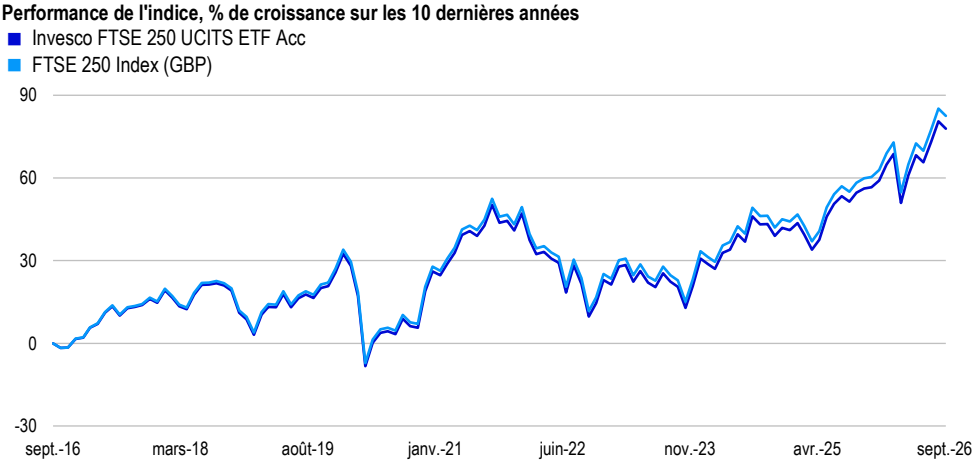
Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements, ainsi que les revenus en découlant, vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations des taux de change. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité de leur apport. Ce fonds investissant principalement dans des sociétés de faible envergure, les investisseurs doivent accepter un degré de risque plus élevé que pour un Fonds indiciel coté (ETF) au profil d'investissement plus large. La capacité du Fonds à suivre la performance de l'indice de référence dépend de la capacité des contreparties à assurer la performance continue de l'indice de référence conformément aux contrats de swap, et serait également affectée par tout écart entre le prix des swaps et le prix de l'indice de référence. L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde des actifs ou agissant en tant que contrepartie de produits dérivés ou d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières. La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être sensible à un certain nombre de facteurs, notamment les activités et les résultats de l'émetteur, ainsi que la conjoncture économique et les conditions du marché générales et régionales. Ce qui peut se traduire par des fluctuations de la valeur du Fonds. Le fonds peut acheter des titres qui ne font pas partie de l'indice de référence et conclura des contrats de swap pour échanger la performance de ces titres contre la performance de l'indice de référence.

A propos de l'indice

Le FTSE 250 Index est un indice financier comprenant 250 entreprisesde taille moyenne disponibles sur le London Stock Exchange, répondant à certains critères de taille et de liquidité. Les composants de l'indice sont pondérés par capitalisation boursière.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures.

Performance de l'indice, % de croissance sur les 10 dernières années



Performance cumulée au 30 septembre 2026 (%)

	1Y	3Y	5Y	10Y	Date de création
ETF	15,07	47,65	23,75	77,91	494,69
Indice	15,31	48,58	25,04	82,51	529,90

Performance calendaire (%)

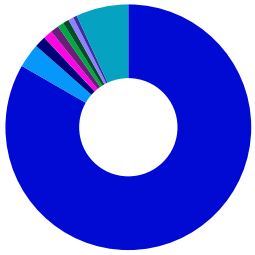
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
ETF	12,74	7,91	7,81	-17,56	16,64	-4,76	28,45	-13,56	17,37	6,29
Indice	12,97	8,14	8,03	-17,39	16,90	-4,55	28,88	-13,25	17,78	6,66

Performance sur 12 mois glissants (%)

	09.25 09.26	09.24 09.25	09.23 09.24	09.22 09.23	09.21 09.22	09.20 09.21	09.19 09.20	09.18 09.19	09.17 09.18	09.16 09.17
ETF	15,07	7,96	18,86	9,78	-23,66	35,40	-11,53	0,81	4,56	13,87
Indice	15,31	8,18	19,11	10,00	-23,50	35,69	-11,31	1,17	4,92	14,27

Source : Invesco, Bloomberg L.P., FactSet. La performance de l'indice/indice de référence est indiquée dans la devise de l'indice/indice. La performance des ETF indiquée est calculée par rapport à la valeur liquidative, y compris les revenus nets réinvestis et déduction faite des charges courantes et des coûts de transaction du portefeuille, en GBP. Les chiffres ne reflètent pas le cours réel des actions, l'impact de l'écart entre l'offre et la demande ou les commissions des courtiers. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La performance de la la valeur liquidative de l'ETF diffère de celle de l'indice en raison des frais courants et des coûts de transaction du portefeuille et du fait que l'ETF ne détient pas nécessairement toujours tous les titres de l'indice dans leur pondération respective. Cet ETF ne facture pas de frais d'entrée.

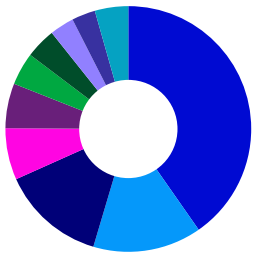
Allocation géographique (%)



Royaume-Uni	83,4
Guernesey	3,2
États Unis	1,5
L'Autriche	1,2
Israël	1,1
Afrique du Sud	0,8
Géorgie	0,8
République Démocratique du Congo	0,7
Pérou	0,5
Autres	6,9

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Allocation sectorielle (%)



Services financiers	40,3
Industrie	14,3
Produits de consommation non courante	13,7
Immobilier	6,8
Matériaux	5,9
Technologie	4,3
Services de communication	4,0
Services publiques	3,2
Produits de consommation courante	3,1
Autres	4,4

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Top expositions (%)

Nom	Poids
PERSIMMON ORD	1,34
ROTORK ORD	1,29
MAN GROUP ORD	1,23
RS GROUP ORD	1,19
MONDI ORD	1,16
JPMORGAN GLOBAL GRTH & INCME FND ORD	1,08
RIGHTMOVE ORD	1,07
ROSEBANK INDUSTRIES ORD	1,00
TAYLOR WIMPEY ORD	0,98
TEMPLETON EMERGING MARKETS FND ORD	0,98

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Veuillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

Informations importantes

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Elle n'est pas destinée et ne doit pas être distribuée au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invesco.com/ie-manco/en/home.html. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

«FTSE» est une marque commerciale déposée par London Stock Exchange Plc et Financial Times Limited et est utilisée par FTSE International Limited («FTSE») sous licence. Invesco est autorisé par FTSE à redistribuer l'indice "FTSE 250". Tout droits relatifs à l'indice reste la propriété de FTSE et / ou ses affiliés. Toutes les informations sont fournies à titre indicatif. Ni FTSE ni ses affiliés sont responsables de toute erreur ou omission dans l'indice.

Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consultez le prospectus à jour.

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliataire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés, les rapports financiers et les statuts de la société peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, 4th Floor, The Observatory, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 VC42, Irelande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

Glossaire

Indice de référence: Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

Produits dérivés: Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les cours sont conditionnés par les variations ou les prévisions de cours d'un autre instrument financier qui est baptisé le «sous-jacent». Ces produits peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de spéculation. Les produits dérivés les plus courants sont les certificats, les options, les contrats à terme et les swaps.

Rendement de la distribution: Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

ETF: Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

Facteurs: Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

Avec couverture: Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

Méthode de réplication: Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

Swap: Un swap est un contrat dérivé dans lequel deux parties conviennent d'échanger des flux distincts de flux de trésorerie ou de rendement.

Réplication synthétique: Les fonds synthétiques possèdent un portefeuille diversifié d'actions qui peut différer de l'indice de référence. L'ETF passe un contrat avec une ou plusieurs banques (chacune étant une contrepartie), qui acceptent de payer toute différence entre la performance du portefeuille et celle de l'indice, moins les frais applicables. Ces contrats sont connus sous le nom de swaps. L'utilisation de swaps assure un suivi précis de l'indice mais introduit un risque de contrepartie : si une contrepartie ne paie pas la performance de l'indice due en vertu du contrat de swap, le ETF se fiera plutôt à la performance de son portefeuille d'actions, qui pourrait être inférieure à celle de l'indice. L'exposition d'un ETF à une contrepartie de swap est limitée par la réglementation sur les OPCVM, et limitée davantage par les mesures que nous imposons.

OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.